

A.P.P.O.
Association pour la Promotion des Protéagineux et des Oléagineux

Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège
Passage des Déportés, 2
5030 GEMBLoux

Tél/Fax : 081/62.21.37 - e-mail : appo.gembloux@ulg.ac.be - www.appo.be

Gembloux, le 20 mars 2012

INSECTES EN COLZA D'HIVER : DES RISQUES, DEJA !
--

Depuis le début de la semaine dernière, les captures d'insectes sont abondantes dans les pièges jaunes disposés dans les champs de colza. Selon les sites, les volumes de captures varient très fort, notamment en fonction du réchauffement du sol. Les ravageurs capturés sont, par ordre décroissant du nombre de captures : le charançon de la tige du chou, le méligèthe et le charançon de la tige du colza (voir résultats d'observation en annexe). Jusqu'au printemps 2011, les deux charançons de la tige n'étaient considérés en Belgique que comme des ravageurs d'importance très secondaire. Mais le printemps 2011, très favorable aux déplacements et à l'activité de ces insectes, a entraîné des dégâts inédits, principalement dans les bordures des champs. Outre les dégâts, un niveau très élevé de multiplication a été observé : de nombreuses larves ont été repérées dans les tiges.

Les charançons de la tige commencent à pondre entre 8 et 10 jours après leur arrivée dans les champs. Le charançon de la tige du chou est moins nuisible que celui de la tige du colza par les dégâts directs qu'il provoque ; en revanche, les lésions qu'il cause sont autant de portes d'entrée pour des pathogènes nuisibles tels que le phoma.

Actuellement, **l'insecte à surveiller prioritairement est le méligèthe**. En effet, des vols importants ont déjà eu lieu, alors que le colza atteint à peine le début de la phase sensible (apparition des boutons floraux). La présence abondante de cet insecte aussi tôt dans le développement de la culture fait craindre des dégâts sur les tout jeunes boutons floraux.

Les prévisions météorologiques indiquent un **accroissement progressif des températures et de l'ensoleillement**. Il faut dès lors s'attendre à une reprise des vols des méligèthes et charançons : les premiers pourraient rapidement causer des dégâts par leurs morsures, provoquant l'avortement des jeunes boutons. Les seconds pourraient entamer la phase de ponde dans les tiges en début d'élongation.

La situation est donc préoccupante et inédite. Il faudra impérativement **surveiller très attentivement** les colzas au cours des prochains jours, et cette surveillance devra se poursuivre jusqu'à la floraison au moins. Les boutons floraux sont encore tellement petits et vulnérables que les seuils habituellement utilisés pourraient conduire à sous-estimer le risque. Notre conseil est d'appliquer un insecticide lorsque plus **d'une plante sur trois est occupée par au moins un méligèthe**. Ce seuil d'intervention est donné à titre indicatif, en raison des conditions exceptionnelles de ce printemps 2012.

Il est rappelé que le méligèthe a développé une forte résistance à la plupart des insecticides pyrèthrinoides ; seul le MAVRIK 2F a conservé une efficacité suffisante contre méligèthe. Deux insecticides appartenant à d'autres familles chimiques sont efficaces contre le méligèthe : le PLENUM, et le BISCAYA.

Présence inaccoutumée de *Typhula gyrans*

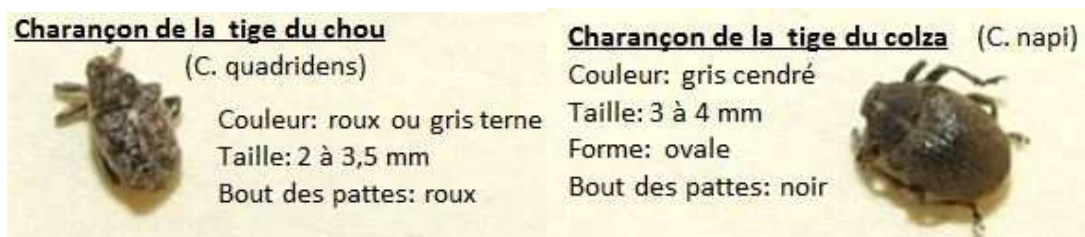
La masse foliaire abondante formée à l'automne, a desséché suite au gel intense de février. Sur les feuilles de colza au contact du sol, on peut trouver de petits sclérotés noirs de 1-2 mm de diamètre. Tout indique qu'il s'agit de sclérotés de *Typhula gyrans*, un pathogène secondaire du colza, assez fréquent en Angleterre, mais à considérer comme d'importance négligeable chez nous. Les sclérotés ne doivent pas être confondus avec ceux de *Sclerotinia*, nettement plus grands (5-10mm) se formant dans les tiges des plantes atteintes.

Christine Cartrysse, APPO, Centre Pilote CePiCOP
Michel Deproft, Expert scientifique CRA-W

Les données d'observation sont issues d'un réseau de piégeage du colza rassemblant des observateurs de l'APPO, du CADCO, du CARAH, du CPL-Végémar, du CRA-W, de la DGARNE-Vulgarisation et de l'OPA de Ciney, et couvrant les différentes régions de production du colza.

Nombre total cumulé de captures dans les pièges à insectes (bacs jaunes) installés dans les champs, durant une semaine (du 12/03 au 19/03/12) :

Localités	Charançons de la tige	Méligèthes
Floreffe	209	518
Pont-à-Celles 1	300	464
Pont-à-Celles 2	72	201
Saint-Gérard	349	366
Golzinne	235	316
Fosses-la-Ville	42	278
Bois-de-Villers	241	232
Houtain-le-Val	22	169
Givry	20	145
Tarcienne	29	81
Tubize	33	76
Biesmerée	101	72
Ermeton-sur-Biert 1	106	67
Ermeton-sur-Biert 2	14	21
Verlaine		62
Clermont	45	53
Ath	97	38
Yves-Gomezée	18	32
Tilly	65	31
Jamiolle	15	28
Ciney	10	25
Boignée	21	22
Morialmé	1	20
Gembloux	55	18
Chastre	32	14
Saint-Marc	180	11
Wareme	48	10
Crupet	40	10
Havelange	30	10
Denée	11	4



Le méligèthe adulte mesure 1,5 à 2 mm, est noir avec des reflets bleu métallique sur la partie dorsale et possède des pattes sombres.

Liste complète des produits agréés contre le méligèthe en Belgique (cfr. www.fytoweb.fgov.be) :

Matières actives et concentrations	Produits commerciaux	Doses produit/ha	N° agréation	Firmes	Formulation	Nb max application / culture
cyfluthrine 50 g/l	BAYTHROID EC 050	0,3 l	7433/B	Protex	EC	2 *
β-cyfluthrine 25 g/l	BULLDOCK 25 EC	0,2 l	9835/B	Makteshim-Agan	EC	1
α-cyperméthrine 50 g/l	FASTAC	0,15 l	8958/B	Basf	EC	2 (b)
zéta-cyperméthrine 100 g/l	FURY 100 EW MINUET	0,1 l	8476/B	Belchim	EW	2 (b)
		0,1 l	9636/B	FMC Chemical	EW	2 (b)
cyperméthrine 100 g/l	CYTOX	0,25 l	8653/B	Protex	EC	2
esfenvalérate 25 g/l	SUMI ALPHA	0,3 l	8241/B	Basf	EC	1
Pymetrozine 50 %	PLENUM (a)	0,15 kg	9398/B	Syngenta	WG	1
tau-fluvalinate	MAVRIK 2F	0,2 l	7535/B	Protex	EW	1
thiacloprid 240 g/l	BISCAYA 240 OD	0,3 l	9545/B	Bayer CropScience	OD	1

(a) Nouvelle agréation.

(b) Max 2 applications/culture, dont 1 application en méligèthe.

Les produits à base de cyhalothrine et de deltaméthrine connaissent des résistances au niveau des méligèthes, dans différents pays européens ; ils ont donc perdu leur efficacité.

Matières actives	Produits commerciaux	Doses produit/ha	N° agréation	Firmes	Formulation	Nb max application / culture
λ-cyhalothrine 50 g/l	RAVANE 50	0,125 l	9647/B	Globachem	EC	2 *
	LAMBDA 50 EC	0,125 l	9749/B	Sparta	EC	2 *
λ-cyhalothrine 100 g/l	KARATE ZEON	0,0625 l	9231/B	Syngenta	CS	2 *
	KARIS 100 CS	0,0625 l	10028/B	Gat Microencaps.	CS	2 *
	NINJA	0,0625 l	9571/B	Syngenta	CS	2 *
deltaméthrine 25 g/l	DECIS EC 2,5	0,2 l	7172/B	Bayer CropScience	EC	2 *
	PATRIOT	0,2 l	9207/B	Bayer CropScience	EC	2 *
	SPLENDID	0,2 l	9627/B	Protex	EC	2 *

Suite à la décision européenne de retrait de la bifenthrine, les produits à base de bifenthrine ne sont plus agréés et ne peuvent plus être utilisés depuis le 30 mai 2011.

Pour tout renseignement, l'A.P.P.O. reste à votre disposition.

Pour l'A.P.P.O.,
Ir. VERHAEGHE-CARTRYSSE Ch.